



**SECTION**  
**DEL**  
**INDRE**  
**ET LOIRE**

**SECTION F.O.-DGFIP 37**

DDFIP INDRE ET LOIRE  
94 Boulevard Béranger  
37 032 TOURS CEDEX 1  
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : [fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

## **Primes d'accueil et de caisse**

### **Mesures exceptionnelles pour l'exercice 2020**

*versement annuel à constater sur la paye de février 2021 au plus tôt*

Afin de tenir compte des conditions particulières d'exercice de ces missions en 2020, la Direction Générale met en place des mesures pour le versement annuel de la prime accueil et la prime caisse. En raison du premier confinement (du 17 mars au 10 mai 2020), à titre exceptionnel et pour la seule année 2020, les aménagements suivants sont apportés :

– Pour la **prime d'accueil**, le barème d'attribution des agents B et C affectés en équipe tournante est modifié comme suit :

- 0 € jusqu'à 40 jours
- 100€ de 40 à 79 jours (*entre 50 et 99 jours d'habitude*)
- 200€ de 80 à 119 jours (*entre 100 et 149 jours d'habitude*)
- 300€ de 120 à 149 jours (*entre 150 et 179 jours d'habitude*)
- 400€ à partir de 150 jours (*à partir de 180 jours d'habitude*).

– S'agissant de l'**ACF caissier**, le taux est porté à 2,50€ par jour de tenue effective de la caisse (*contre 2€ par jour d'habitude*). Les autres modalités de liquidation restent inchangées.

Lors du **Groupe de Travail indemnitaire du 11 décembre**, **FO** avait réitéré ses revendications claires pour la mission Accueil à la DGFIP, à savoir une **ACF annelle de 1101€**.

Aussi, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette "*aumône*" !

Cette mini-revalorisation, qui plus est, exceptionnelle, n'est pas à la hauteur de l'investissement des collègues qui ont assuré les missions d'accueil pendant la crise sanitaire, quoi qu'il leur en ait coûté, au risque de mettre en péril leur santé et celle de leur famille !